



D.2018.10.03.9.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

9 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

**9.2 - Poste de Chef(fe) de Projets Patrimoine Bâtiments, Infrastructures et Artistique H/F -
Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissements. Procédure de recrutement.
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux/attachés territoriaux.**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Tisséo Collectivités met à disposition de son exploitant l'ensemble des infrastructures et biens nécessaires à l'exploitation du réseau Tisséo. La gestion de ce patrimoine représente actuellement 3 milliards d'euros et s'élèvera à 5.5 milliards à l'horizon 2030.

Ces dernières années, Tisséo Collectivités s'est organisé pour assurer la gestion de son patrimoine afin de :

- participer à la consolidation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements pour le volet Patrimonial, de la décliner et de l'exécuter,
- disposer d'une connaissance de son patrimoine, de son état et d'en assurer la protection à l'égard des travaux de tiers,
- piloter l'Exploitant du Réseau et d'optimiser les moyens qu'il mobilise pour assurer la gestion/maintenance du patrimoine, renforcer la « valeur » de ce qui est « produit » avec ce patrimoine, et participer aux projets d'investissements (mission d'ingénierie),
- contribuer à la réalisation des Grands Projets définis dans la feuille de route du SMTC, en apportant son expertise patrimoniale dans les différents domaines techniques et en permettant ainsi leur intégration dans le patrimoine à venir,
- contribuer aux préconisations en termes de patrimoine en interne SMTC et pour les partenaires extérieurs,
- définir une Stratégie Patrimoniale par grand domaine technique que sont : les bâtiments et infrastructures, le Matériel Roulant et les systèmes guidés, les Systèmes.

Le domaine Bâtiments et Infrastructures comprend notamment : des bâtiments, des ouvrages d'art, des infrastructures liées aux bâtis, VRD, espaces verts, œuvres d'art, mobilier urbain et foncier hors sites exploités.

Un chef de Projet Patrimoine Bâtiments et Infrastructures est actuellement chargé sur les thématiques suivantes Patrimoine artistique, Bâtiments, Eclairage, Accessibilité de :

- disposer de la connaissance du Patrimoine Bâtiments et Infrastructures ;
- participer à la consolidation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements pour le Domaine Bâtiments et Infrastructures, de la décliner et de l'exécuter ;
- définir une Stratégie Patrimoniale sur les thématiques qui lui sont attribuées pour le domaine Bâtiments et Infrastructures, en veillant à intégrer une vision globale patrimoniale ;
- s'assurer de la cohérence de la vision patrimoniale dans ses projets ;
- contribuer à la réalisation des Grands Projets définis dans la feuille de route du SMTC, en apportant son expertise patrimoniale dans le Domaine Bâtiments et Infrastructures ;
- contribuer aux préconisations en termes de patrimoine sur les thématiques qui lui sont attribuées pour le domaine Bâtiments et Infrastructures en interne SMTC et pour les partenaires extérieurs ;
- valoriser les œuvres d'art et mettre en place des partenariats en lien avec les œuvres d'art.

Ce poste a fait l'objet de la création d'un emploi permanent en 2015 par délibération. Il a été pourvu par un agent non titulaire dont le contrat prend fin en novembre prochain.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181004-20181003-9-2D- DE Date de télétransmission : 04/10/2018 Date de réception préfecture : 04/10/2018
--

Au vu du contexte et des enjeux patrimoniaux, il est proposé de confirmer ce poste et d'engager une procédure de recrutement permettant de pourvoir le poste de chef(fe) de projets Patrimoine Bâtiments, Infrastructures et Artistique (Cadre d'emplois des Ingénieurs et des attachés).

Une publicité informant la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et il sera pourvu prioritairement par voie statutairement.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait donc être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent soit au grade d'attaché soit au grade d'ingénieur.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- de 3 à 6 ans d'expérience : 4ème ou 5ème échelon du grade d'ingénieur ou attaché
- plus de 6 ans d'expérience : A partir du 6ème échelon du grade d'ingénieur ou attaché ou 5ème échelon du grade d'ingénieur principal ou attaché principal.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de filière Technique ou administrative ainsi que des avantages acquis de la collectivité.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du SMTC à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

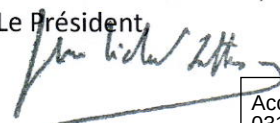
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement d'un(e) Chef(fe) de projets Patrimoine Bâtiments, Infrastructures et Artistique H/F - Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissement relevant du cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181004-20181003-9-2D-
DE
Date de télétransmission : 04/10/2018
Date de réception préfecture : 04/10/2018